

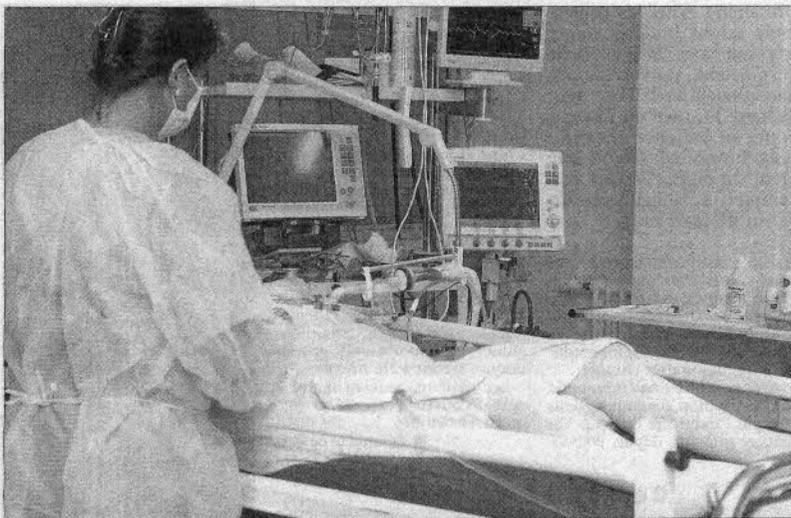
«Tout au plus une réformette»

Après les médecins et les laboratoires privés, c'est désormais l'ensemble du patronat qui a dit son opposition au projet de réforme des soins de Santé. L'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) critique avant tout la hausse prévue des cotisations. Si cette attitude n'est pas une surprise en soi, le ton employé était loin d'être tendre, reflétant l'ambiance des relations actuelles entre partenaires sociaux.

■ «Le mot »réforme« est un terme rempli de sens. Mais ici, il s'agit tout au plus d'une réformette. Ce texte ne suffit qu'à sauver les meubles et d'ici quelques années on se retrouvera face aux mêmes problèmes. Certaines chasses-gardées dans le domaine étatique et paraétatique, par exemple le domaine hospitalier, sont préservées, mais le problème de fond, la question du financement, n'est pas prise en compte». Inutile après cette entrée en matière de préciser que Romain Schmit, directeur de la Fédération des artisans, n'apprécie guère la réforme du système des soins de santé dont le ministre Mars Di Bartolomeo a déposé avant-hier le projet de loi à la Chambre.

Sur la forme, l'UEL, tout comme l'AMMD (Association des médecins et médecins dentistes), reproche au ministre d'avoir organisé des groupes de travail pour préparer cette réforme, mais de ne pas avoir tenu compte de leurs conclusions. D'où ce «coup de gueule», pour reprendre les termes de Romain Schmit avant les vacances d'été où l'UEL avait menacé de se retirer des instances dirigeantes de la Caisse nationale de santé (CNS) et de geler ses cotisations.

Sur le fond, l'UEL refuse catégoriquement la hausse des cotisations prévue dans la loi (cel-



L'UEL suggère d'épargner dans le budget des hôpitaux, dont ils critiquent le manque de transparence, plutôt que d'augmenter les cotisations patronales

(Photo: Anouk Antony)

le-ci est de 0,4 %, répartie à moitié sur les assurés et à moitié sur les employeurs). L'union des entreprises juge en effet que de nombreuses économies sont à faire au sein de l'appareil hospitalier dont les factures adressées à la CNS sont loin d'être transparentes.

Pierre Bley, secrétaire général de l'UEL, explique ainsi que la CNS ne connaît pas le coût d'opérations basiques, tel que le prélèvement de l'appendicite, dans les différents complexes hospitaliers du pays, leurs factures n'étant pas détaillées. Comment procéder dès lors à des économies? Car pour l'UEL la question centrale de la réforme tient en la pérennisation du système.

Et pour eux il n'est pas question qu'il soit uniquement épargné sur le dos des médecins, des laboratoires privés et des entre-

D'autant plus que selon l'UEL, les mesures prévues ne suffiront pas à colmater la brèche durablement. Car la réforme prévoit que les dépenses pour soins de santé continuent de grimper de 4 % entre 2011 et 2014. L'UEL plaide quant à elle pour que cette progression des dépenses soit ramenée à zéro à partir de 2014. A noter que depuis 2000, les dépenses pour les soins de santé ont doublé, passant de 800 millions d'euros à plus de 1,6 milliard d'euros.

La menace du gel des cotisations patronales

L'UEL a aussi proposé hier une nouvelle manière de calculer le taux de cotisation. Actuellement, 2,7 % sont prélevés sur le salaire brut de l'assuré (la part du salarié), tandis que l'employeur, après s'être acquitté du salaire brut, doit verser 2,7 % de cette somme à la CNS. L'UEL propose

d'intégrer la part patronale dans le salaire brut sous forme d'une cotisation unique. Pour le salarié, cela ne change, financièrement parlant, quasiment rien. Seule différence, il verra sur sa fiche de paie le montant de la part patronale. Toutefois, dans la pratique, ce système aurait pour conséquence un gel des cotisations patronales. Car suite à cette modification, toute hausse de cotisation signifierait une baisse du salaire net, sans que le salaire brut n'augmente. En clair, seuls les assurés seraient affectés à l'avenir par une hausse de cotisations.

Une proposition qui est loin d'être innocente, puisqu'elle rappelle la menace faite par l'UEL avant la trêve estivale. Une manière de maintenir la pression sur le ministre de la Santé alors que le texte de la réforme vient d'emprunter la voie législative.

■ Nicolas Anen

Rapatriement de 14 demandeurs d'asile

Le gouvernement a procédé hier au rapatriement de quatorze demandeurs d'asile déboutés au Kosovo. La Croix-Rouge a assisté à ce rapatriement en tant qu'observateur. Dans ce contexte, il convient de noter que toutes ces personnes avaient été informées de la décision du gouvernement de ne pas renouveler respectivement leur refus de tolérance compte tenu de l'évolution de la situation au Kosovo. Elles avaient définitivement été déboutées entre septembre 2007 et mai 2010 et invitées, à plusieurs reprises, à retourner volontairement dans leur pays d'origine. De même, les personnes concernées avaient été informées de la possibilité d'un retour volontaire avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Journée mondiale pour le travail décent

Hier s'est déroulé la troisième édition de la Journée mondiale pour le travail décent. Dans le cadre de cette Journée, le secrétariat européen commun de l'OGB-L et du LCGB ont tenu un stand d'information à la jonction de la rue Beck / rue de la Poste. Chaque année, aux quatre coins du monde, syndicats et ONG s'unissent pour promouvoir le travail décent: un travail librement choisi, suffisamment rémunéré, doté d'une protection sociale et de libertés syndicales. Malgré la reprise économique, les syndicats soulignent que peu de signes indiquent la fin de la crise de l'emploi. «Chaque perte d'emploi est un drame humain et jusqu'à présent 34 millions d'emplois ont été supprimés en raison de la crise, 64 millions de personnes ont plongé dans la pauvreté extrême. Le monde se trouve à une croisée des chemins: soit il rompt avec des politiques défaillantes du passé qui sont à l'origine de la crise et s'oriente vers un futur plus juste, durable et prospère, soit il retombe dans les injustices et la misère du passé», note-t-on du côté syndicats.